ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2015

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune d'**YVETOT** (Département de la Seine Maritime)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Sous réserve de l'obtention de la délibération du Conseil municipal, demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section AO numéro 83 pour une contenance totale de 8 403 m².
POS :	zone 1NAe (PLU en cours d'élaboration)
PROJET :	Réalisation de logements et aménagement d'une voie de desserte comprenant des ouvrages de gestion des eaux pluviales en hydraulique douce, inclus dans un projet global mixte.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	**18 février 2016 - Avis favorable.**
PROPRIÉTAIRE :	**Monsieur Jacques HOUX & Monsieur Pascal MAHEUT**
ÉVALUATION DOMANIALE :	16 décembre 2015 – 294 000 € + 10 % de marge de négociation
IMPUTATION :	**Compte n°920 529 – YVETOT "Mixte : Logements et Equipements publics"** **Enveloppe projet : 340 000 €**

ROUEN le 20 avril 2016

Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL